



**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**  
**Cire Liquide**

**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE**

NOM DU PRODUIT Cire Liquide  
 UTILISATION Aide au Rinçage  
 DISTRIBUTEUR Autosmart International Ltd  
 Lynn Lane,  
 Shenstone, nr Lichfield  
 Staffordshire. WS14 0DH  
 England  
 www.autosmartinternational.com  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
 info@autosmartinternational.com  
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

**2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

Non considéré comme dangereux pour la santé ou l'environnement selon la législation en vigueur.

**3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification
PROPANE-2-OL	200-661-7	67-63-0	< 1%	F;R11 Xi;R36 R67

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

**4 PREMIERS SECOURS**

**INHALATION**

Consulter un médecin si les troubles persistent.

**INGESTION**

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**CONTACT AVEC LA PEAU**

Enlever les vêtements contaminés. Rincer avec de l'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**CONTACT AVEC LES YEUX**

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

**5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**MOYENS D'EXTINCTION**

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**RISQUES PARTICULIERS**

Oxydes de : Carbone. Azote.

**6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES**

Pour informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

## Cire Liquide

### PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites.

### MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Déversements importants : Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Déverser les petites quantités dans l'égout à l'aide de beaucoup d'eau. Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

### PRÉCAUTIONS D'USAGE

Lire et suivre les recommandations du fabricant. Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

### PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et dans un endroit sec et frais.

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m <sup>3</sup>	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### DESCRIPTION DES INGRÉDIENTS

WEL = Workplace Exposure Limits

### ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



### CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

### MESURES D'INGÉNIEURIE

Pas d'instructions particulières de ventilation.

### PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP).

### PROTECTION DES MAINS

Porter des gants de protection en : Caoutchouc (naturel, latex). Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

### PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

### AUTRES MESURES DE PROTECTION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

### MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT	Liquide		
COULEUR	Bleu verdâtre		
ODEUR	Douceâtre		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.		
DENSITÉ RELATIVE	~ 1.000 (20°C)	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	~ 8.0

## Cire Liquide

COMPOSÉS ORGANIQUES 2 g/litre  
VOLATILS (COV)

### 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### STABILITÉ

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

#### CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes.

#### PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DOSE TOXIQUE 1 - DL 50 > 4000 mg/kg (oral-rat)

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

#### INHALATION

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

#### INGESTION

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

#### CONTACT AVEC LA PEAU

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.

#### CONTACT AVEC LES YEUX

Le gaz et la vapeur dans les yeux peuvent causer des irritations et des douleurs cuisantes.

#### MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Au regard de la quantité et de la composition, les dangers pour la santé sont considérés comme faibles. Ce type de produit n'a aucun effet grave à long terme reconnu.

#### AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

#### VOIE D'EXPOSITION

Ingestion. Contact avec la peau et/ou les yeux.

#### SYMPTÔMES

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

### 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### ÉCOTOXICITÉ

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique.

#### DÉGRADABILITÉ

On s'attend à ce que ce produit soit biodégradable.

### 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

#### MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les rejets et déchets conformément aux règlements municipaux. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

### 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### GÉNÉRALITÉS

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

### 15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

## Cire Liquide

### PHRASES DE RISQUE

NC Non classé.

### CONSEILS DE PRUDENCE

P13 Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### DIRECTIVES EUROPÉENNES

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

## 16 AUTRES INFORMATIONS

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

DATE DE RÉVISION 06/10/2009

NO DE REV. /REEMPL. FDS 1

GÉNÉRÉE LE

### PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R11 Facilement inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.